

# DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

---

Participation sociale

VIE DANS UNE COLLECTIVITÉ

PPS-Z124-2

Octobre 2022

**Coordination et rédaction**

Direction de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle  
Secteur de l'excellence scolaire et de la pédagogie

**Pour information :**

Renseignements généraux  
Ministère de l'Éducation  
1035, rue De La Chevrotière, 27<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5  
Téléphone : 418 643-7095  
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-550-93305-2 (PDF)

## Table des matières

|                                                                       |           |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Introduction .....</b>                                             | <b>5</b>  |
| <b>Contenu de l'évaluation .....</b>                                  | <b>6</b>  |
| <b>Précisions sur le contenu de l'évaluation .....</b>                | <b>7</b>  |
| Les critères d'évaluation .....                                       | 7         |
| La maîtrise des connaissances.....                                    | 7         |
| La pondération .....                                                  | 7         |
| Les savoirs .....                                                     | 8         |
| <b>Spécifications des instruments d'évaluation .....</b>              | <b>9</b>  |
| L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée.....    | 9         |
| La composition de l'épreuve .....                                     | 9         |
| Les outils de collecte de données.....                                | 9         |
| Le matériel autorisé .....                                            | 9         |
| Les outils de jugement.....                                           | 10        |
| Le seuil de réussite.....                                             | 10        |
| La reprise .....                                                      | 10        |
| <b>ANNEXE – GRILLE D'ÉVALUATION À INTERPRÉTATION CRITÉRIELLE.....</b> | <b>11</b> |
| Grille d'évaluation à interprétation critérielle .....                | 13        |



## Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et le cours, et ne peut en aucun cas les remplacer lors de la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées après le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation (MEQ) sont prescrites. Par conséquent, ce sont les documents de référence servant à l'élaboration de toute épreuve, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres d'éducation des adultes ou par la Société GRICS (BIM). Les DDE permettent ainsi de préparer des épreuves en versions équivalentes et valides à l'échelle provinciale<sup>1</sup>.

L'élaboration des instruments d'évaluation de ce cours relève des organismes scolaires autorisés. Le prototype d'épreuve fourni par le MEQ peut être utilisé tel quel, être modifié ou encore servir d'exemple pour l'élaboration de nouvelles versions.

Toute nouvelle version de l'épreuve ou toute adaptation du prototype d'épreuve doit porter le logo de l'organisme qui l'a conçue.

Les épreuves ministérielles et les prototypes d'épreuves du Ministère ne doivent en aucun temps être utilisés comme évaluation en aide à l'apprentissage ou encore en guise d'exercice.

Par ailleurs, comme le précise la Politique d'évaluation des apprentissages, il est essentiel que l'adulte sache ce sur quoi il sera évalué et ce qu'on attend de lui<sup>2</sup>. Les DDE et les grilles d'évaluation à interprétation critérielle sont recommandées à cette fin.

---

<sup>1</sup>. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.

<sup>2</sup>. *Ibid.*, p. 11.

## Contenu de l'évaluation

| Renseignements généraux                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Domaine général de formation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Citoyenneté</li> </ul> <b>Domaine d'apprentissage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développement personnel</li> </ul> <b>Classe de situations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Appartenance à une collectivité</li> </ul> | <b>Programme d'études</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Participation sociale</li> </ul> <b>Cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vie dans une collectivité</li> </ul>                                                                        |
| Éléments essentiels visés par l'évaluation                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Compétence à traiter des situations de la vie courante liées à son appartenance à une collectivité</b>                                                                                                                                                                                                                | <b>Catégories de savoirs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Caractéristiques d'une collectivité</li> <li>Droits et responsabilités</li> <li>Moyens d'adaptation à la vie collective</li> <li>Règlements et civisme</li> </ul>                             |
| Critères d'évaluation                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Critères d'évaluation de la compétence</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>Prise en considération juste des réalités de la vie en collectivité</li> <li>Intégration appropriée de pratiques favorisant la qualité de la vie collective</li> </ol>                                                              | <b>Maîtrise des connaissances</b> <p>La maîtrise des connaissances suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation de la compétence.</p> |

## Précisions sur le contenu de l'évaluation

### Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours.

#### Précisions sur les critères d'évaluation

Le critère d'évaluation 1 « Prise en considération juste des réalités de la vie en collectivité » mesure la capacité de l'adulte à :

- Établir des liens entre ses droits, ses responsabilités et les réalités de la vie en collectivité.

Le critère d'évaluation 2 « Intégration appropriée de pratiques favorisant la qualité de la vie collective » mesure la capacité de l'adulte à :

- Adopter des comportements favorisant la vie collective.

### La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que la compétence, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

### La pondération

Dans ce cours, la pondération accordée à la compétence est de 100 %.

Les deux critères d'évaluation ont une importance égale puisque, comme cela est mentionné dans les outils de jugement fournis avec le *Guide de correction et d'évaluation*, l'adulte doit satisfaire à tous les critères pour réussir le cours.

L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et l'importance qui leur est accordée.

## Les savoirs

Voici les savoirs prescrits dans ce cours.

L'épreuve doit toucher au moins la moitié des savoirs, lesquels doivent toucher les quatre catégories de savoirs.

| Catégories de savoirs                          | Savoirs essentiels                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Caractéristiques d'une collectivité</b>     | <ul style="list-style-type: none"><li>• Types de regroupements</li><li>• Principe de diversité</li><li>• Facteurs de cohésion</li><li>• Apports</li></ul>                                                                                                                            |
| <b>Droits et responsabilités</b>               | <ul style="list-style-type: none"><li>• Droits individuels</li><li>• Responsabilités sociales</li><li>• Conséquences possibles d'un manque de responsabilisation</li></ul>                                                                                                           |
| <b>Moyens d'adaptation à la vie collective</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Recherche d'occasions de participation sociale</li><li>• Mise à profit de la prise de parole</li><li>• Participation à la résolution des conflits</li><li>• Offre d'aide</li><li>• Contribution à la protection de l'environnement</li></ul> |
| <b>Règlements et civisme</b>                   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Règlements</li><li>• Règles de civisme</li></ul>                                                                                                                                                                                             |

## Spécifications des instruments d'évaluation

### L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'épreuve peut se dérouler en une ou deux parties, lesquelles sont administrées aux moments jugés opportuns par l'enseignante ou l'enseignant.

La durée de l'épreuve est déterminée par l'enseignante ou l'enseignant, selon la forme utilisée. L'ensemble des séances consacrées à l'évaluation ne peut toutefois excéder deux heures pour ce cours. La durée de l'épreuve, ou d'une partie de celle-ci, doit être précisée à l'adulte à l'avance.

### La composition de l'épreuve

L'ensemble de l'épreuve doit permettre à l'enseignante ou à l'enseignant de porter un jugement sur les deux critères d'évaluation.

L'épreuve, ou une partie de celle-ci, peut s'effectuer à l'écrit, à l'oral ou dans l'action. Elle peut prendre la forme :

- d'un questionnaire
- d'une étude de cas
- d'une entrevue
- d'un jeu de rôle
- d'une simulation
- d'un exposé oral
- d'une période d'observation de l'adulte en action
- d'une présentation d'une production, notamment d'une recherche, d'un journal de bord ou d'un portfolio.

Dans tous les cas, le jugement de l'enseignante ou de l'enseignant est porté au terme du cours. Ce jugement doit s'appuyer sur l'observation de l'agir de l'adulte pendant le cours.

L'enseignante ou l'enseignant doit reconnaître comme authentiques la ou les productions de l'adulte.

### Les outils de collecte de données

Les outils de collecte de données sont déterminés par l'enseignante ou l'enseignant, selon la forme d'épreuve utilisée.

### Le matériel autorisé

L'enseignante ou l'enseignant établit la liste du matériel autorisé pour la réalisation de l'épreuve et, le cas échéant, précise celui qui est nécessaire.

## Les outils de jugement

La *Grille d'évaluation à interprétation critérielle* est l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement sur la compétence de l'adulte à traiter des situations de la vie courante liées à son appartenance à une collectivité. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte<sup>3</sup>. La grille est prescrite et comporte l'échelle d'appréciation suivante :

Manifestation d'une compétence :

- Marquée
- Assurée
- Acceptable
- Peu développée
- Très peu développée

## Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 % pour chaque critère d'évaluation, ce qui correspond à l'échelon Acceptable de la *Grille d'évaluation à interprétation critérielle*. Le résultat pour la compétence doit être exprimé par le terme « Succès » ou « Échec ».

## La reprise

Une reprise est possible à l'aide d'une épreuve qui permettra de porter un jugement sur le ou les critères pour lesquels l'adulte n'a pas atteint le seuil de réussite.

---

<sup>3</sup>. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 34.

**ANNEXE – GRILLE D'ÉVALUATION À  
INTERPRÉTATION CRITÉRIELLE**



Formation générale des adultes

**Grille d'évaluation à interprétation critérielle**

# ÉVALUATION

\_\_\_\_\_  
Nom de l'adulte

\_\_\_\_\_  
Nom de l'enseignante ou de l'enseignant

\_\_\_\_\_  
Date

Programme d'études  
*Participation sociale*

Cours  
*Vie dans une collectivité*  
PPS-Z124-2



## Compétence à traiter des situations de la vie courante liées à son appartenance à une collectivité

### Consignes :

- Pour chaque critère, encerclez l'énoncé correspondant à la compétence de l'adulte.
- Cochez **Succès (S)** comme **Résultat pour le critère** si l'énoncé encerclé correspond au moins à l'échelon **Acceptable**.
- Cochez **Oui** comme **Résultat final** si l'adulte atteint le seuil de réussite (**Succès**) pour chaque critère. Sinon, cochez **Non**.

| Critères d'évaluation                                                                    | Échelle d'appréciation                                                                                                             |                                                                                                                               |                                                                                                                                |                                                                                                                                 |                                                                                                                                      | Note                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
|                                                                                          | Manifestation d'une compétence marquée                                                                                             | Manifestation d'une compétence assurée                                                                                        | Manifestation d'une compétence acceptable                                                                                      | Manifestation d'une compétence peu développée                                                                                   | Manifestation d'une compétence très peu développée                                                                                   |                                   |
| <b>1. Prise en considération juste des réalités de la vie en collectivité</b>            | L'adulte cerne très clairement ses droits individuels et ses responsabilités sociales au regard des réalités de la vie collective. | L'adulte cerne clairement ses droits individuels et ses responsabilités sociales au regard des réalités de la vie collective. | L'adulte cerne globalement ses droits individuels et ses responsabilités sociales au regard des réalités de la vie collective. | L'adulte a de la difficulté à cerner ses droits individuels et ses responsabilités sociales au regard des réalités collectives. | L'adulte a une grande difficulté à cerner ses droits individuels et ses responsabilités sociales au regard des réalités collectives. | <input type="checkbox"/> <b>S</b> |
| <b>2. Intégration appropriée de pratiques favorisant la qualité de la vie collective</b> | L'adulte adopte toujours des pratiques favorisant la vie collective.                                                               | L'adulte adopte souvent des pratiques favorisant la vie collective.                                                           | L'adulte adopte généralement des pratiques favorisant la vie collective.                                                       | L'adulte a de la difficulté à adopter des pratiques favorisant la vie collective.                                               | L'adulte a une grande difficulté à adopter des pratiques favorisant la vie collective.                                               | <input type="checkbox"/> <b>S</b> |
| <b>Résultat final</b>                                                                    | <b>Compétence développée avec succès :</b> <input type="checkbox"/> <b>Oui</b><br><input type="checkbox"/> <b>Non</b>              |                                                                                                                               |                                                                                                                                |                                                                                                                                 |                                                                                                                                      |                                   |

